Jarville la Malgrange

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Jarville-La-Malgrange
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	2026FCS01_ASSURANCES
Date de mise en ligne :	Le mercredi 07 octobre 2026 à 06:40:01
Date de clôture :	Le mercredi 25 novembre 2026 à 12:00:00
Titre :	Services d'assurances pour la Commune et le CCAS de Jarville-la-Malgrange
Descriptif :	Souscription de contrats d'assurances

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3

Posée le 09/11/2026 à 16:40:12

Bonjour,
Pouvez-vous nous adresser un relevé de sinistralité DAB plus récent?
Cordialement,

Répondue le 19/11/2026 à 10:24:28

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation en cours, nous vous apportons la précision suivante :

Question : Pouvez-vous nous adresser un relevé de sinistralité DAB plus récent ?

Réponse : Le relevé de sinistralité Dommages aux Biens (DAB) actualisé est désormais disponible en téléchargement dans les documents de la consultation.

Cordialement,

Fichier transmis : sinistraliteactualise.pdf

Question n° 2

Posée le 09/11/2026 à 12:40:01

Bonjour,
Pouvez-vous nous adresser les PV de commission de sécurité de l'ensemble des bâtiments soumis aux contrôles périodiques règlementaires?
Cordialement,

Répondue le 10/11/2026 à 14:34:15

Dans le cadre de la présente consultation et à la suite d'une demande formulée par un opérateur économique, les procès-verbaux des commissions de sécurité des bâtiments communaux concernés sont mis à disposition de l'ensemble des candidats.

Vous trouverez ces documents en pièces jointes afin de vous permettre de disposer des mêmes informations pour l'établissement de votre offre.

Cordialement,

Service Finances-Commande publique

Fichier transmis : SDIS-PVCommissiondesecurite.zip

Question n° 1

Posée le 19/10/2026 à 15:30:26

Bonjour, pouvez-vous svp nous transmettre la statistique sinistre relevant de la PJPM et de la PJPP pour le CCAS ? En vous remerciant par avance. Bien cordialement.

Répondue le 19/10/2026 à 16:18:26

Bonjour,

En réponse à votre demande concernant la sinistralité du CCAS au titre des garanties PJPM et PJPP, nous vous confirmons qu'aucun sinistre n'a été déclaré au titre de ces garanties.

La statistique de sinistralité du CCAS est donc néante pour la période concernée.

Cordialement.